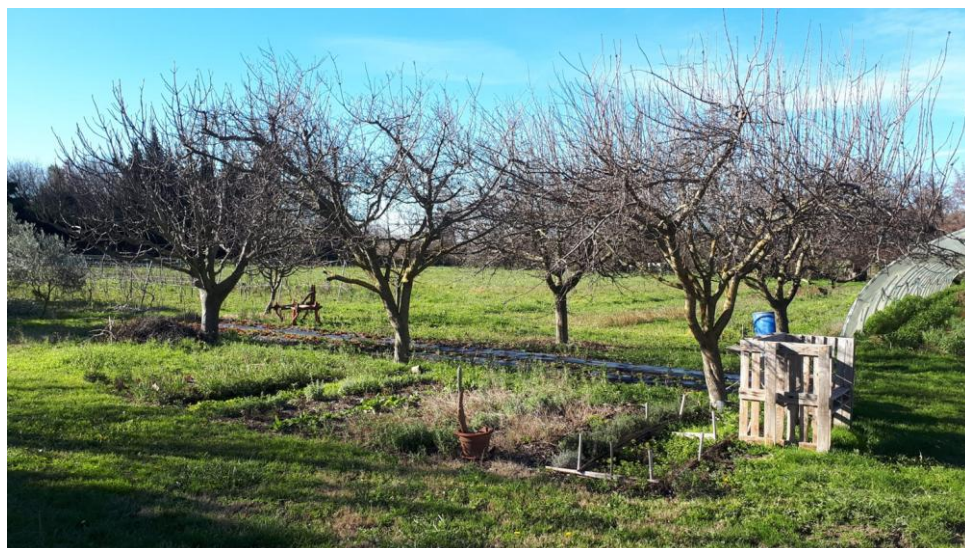




APPEL A CANDIDATURE

Test d'activité agricole en maraîchage / PPAM / petits fruits

Grillon (Vaucluse, 84)



INFORMATIONS PREALABLES SUR LE TEST D'ACTIVITE



Le test d'activité agricole est un dispositif ayant pour objectif de permettre aux porteurs de projet agricole de démarrer une activité :

- ✓ En limitant les investissements
- ✓ En allégeant les démarches administratives et comptables liées à la création et la gestion d'une entreprise agricole
- ✓ En bénéficiant d'un accompagnement global de son projet
- ✓ Sur une durée maximale de 3 ans
- ✓ La période de test permet aux porteurs de projet de valider / réorienter / abandonner le projet d'installation
- ✓ Durant un test d'activité, le porteur de projet agricole mène sa propre activité de production et de commercialisation, indépendamment de l'éventuelle activité agricole de la personne qui l'accueille. Le test d'activité n'est pas une proposition d'embauche salariée.

Attention, cependant :

- x L'entrée en test est conditionnée par la présentation d'un projet lors d'une commission d'admission
- x Un dossier de candidature vous sera demandé, comprenant une présentation et un chiffrage de votre projet
- x Des investissements peuvent être nécessaires pour compléter l'équipement proposé par l'accueillant foncier, ils seront alors à la charge du testeur car dépendants de son projet personnel
- x Il faut compter plusieurs mois entre le moment où vous manifestez votre intérêt pour une proposition de test et le moment où le test démarre car il y a un ensemble de décisions à prendre et un cadre à définir impliquant plusieurs personnes / institutions
- x Le test d'activité n'est donc pas une réponse d'urgence ni pour les propriétaires dans la mise à disposition de leur foncier, ni pour les porteurs de projet dans leur parcours d'installation
- x Aucune intervention sur les parcelles ni utilisation du matériel ne peuvent être réalisées tant que la convention multipartenariale n'a pas été rédigée, validée et signée (voir p.5).

LE TEST D'ACTIVITÉ AGRICOLE AU SEIN D'AGRITEST 84

- Le porteur de projet accueilli sur les terres **est en test d'activité au sein du dispositif AGRITEST 84.**
- Le dispositif de test agricole AGRITEST 84 est composé de quatre partenaires : **CFPPA Provence Ventoux, Chambre d'Agriculture de Vaucluse, Coopérative d'activité et d'emploi (CAE) Mosaïque et ADEAR 84.**
- Le test d'activité agricole s'inscrit dans un **parcours d'installation progressive** et permet de développer une activité agricole de manière responsable et autonome en grande nature, sur une durée limitée de un an renouvelable deux fois.
- Au cours du test, la personne porteuse de projet bénéficie : d'un **accompagnement global de son projet, de tutorat paysan, de suivi technique.**
- Par le biais d'un **Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE)** passé avec la CAE Mosaïque, le dispositif AGRITEST84 permet de tester une activité agricole avec un statut d'entrepreneur à l'essai. Mosaïque assure un hébergement juridique de l'activité et un suivi comptable et administratif.
- La **mise à disposition du foncier se fait dans le cadre d'un commodat**, c'est-à-dire un prêt, sans contrepartie aucune, établi pour une durée d'une année, et reconduit si le test dure 2 ou 3 ans. La **mise à disposition du matériel** peut faire l'objet d'une demande de contrepartie (financière, entraide, ...selon le souhait de l'accueillant.e).
- Une **convention multipartenariale** entre le propriétaire foncier, le dispositif AGRITEST84 et la personne en test est rédigée dans l'objectif de fixer les termes de mise à disposition du foncier, du matériel agricole et des éléments bâtis. Le test ne peut commencer que lorsque cette convention a été signée.

PROPOSITION DE TEST D'ACTIVITE A GRILLON

Contexte de la proposition

Le test d'activité est proposé par un ancien maraîcher (ci-après nommé « accueillant foncier ») ayant cessé son activité pour raisons de santé. Son activité a duré de 2009 à 2022 :

- Maraîchage diversifié sur environ 5000m² ;
- Pratiques écologiques (certification Ecocert) : paillage naturel uniquement, utilisation de compost, petite mécanisation ;
- Commercialisation en vente directe (magasins de producteurs, marchés, AMAP, 2 restaurants gastronomiques).

Suite à sa cessation d'activité, l'accueillant foncier a contacté AGRITEST 84 car il avait à cœur :

- de continuer à valoriser le potentiel agronomique des terres
- soutenir la dynamique d'installation sur le territoire
- s'inscrire dans une dynamique de transmission

Début 2023, un premier appel à candidature pour un test d'activité a été diffusé et cela a permis à une floricultrice de tester son projet d'installation entre juillet 2023 et fin 2025. Elle quitte actuellement le lieu test pour s'établir sur une parcelle familiale.

L'accueillant foncier souhaite renouveler cette expérience de mise à disposition de ses installations dans le cadre d'un test d'activité.

Localisation - Les terres sont situées dans le Nord du Vaucluse (à la limite du Département de la Drôme), à Grillon, à 4km de Valréas (10 000 habitants, tous services), à 25min de Montélimar, et à 20min de la sortie d'Autoroute A7.

Possibilités de production

- Végétales : maraîchage, PPAM, petits fruits (pas de fleurs car une floricultrice est en cours d'installation à Grillon)
- Possibilité de gérer un petit vignoble de raisin de table (environ 130 bouteilles de jus en 2022 + raisin frais) + une vingtaine d'amandiers
- Condition : respect du cahier des charges AB – facilité de certification Ecocert

Parcelles proposées

Deux possibilités :

- S'installer sur la partie ayant été précédemment cultivée : 1 serre de 400m² (8x50m) + entre 3000 et 5000m² de plein champ.
- Développer l'activité existante : 8000m² de prairie sont également disponibles et peuvent être mis en culture

Une haie partage les parcelles en leur milieu.

Caractéristiques du terrain

- **Sol** : Le sol est limono-argileux et riche (ancien lit d'une rivière). Le terrain est plat, d'un seul tenant, ne comporte pas de cailloux, exposition sud.
- **Accès à l'eau** : Nappe phréatique proche (moins de 2m). Le terrain est bordé par le Canal du Moulin qui prend sa source à 800m de la ferme > irrigation par pompage dans le canal, énergie éolienne. Actuellement, tout est irrigué en goutte à goutte (hormis deux cultures en aspersion).
- **Accès à l'électricité** : Oui au niveau du bâtiment de stockage + raccordement pour le fonctionnement de la pompe

Espaces de travail et matériel pouvant être mis à disposition

- **Lieu de travail / stockage** : une pièce d'environ 35m² pouvant être fermée par un cadenas
- **Matériel** :
 - Serre de 400m²
 - Un tracteur et des outils (gyrobroyeur, décompacteur, griffon)
 - Un motoculteur avec une fraise
 - Un broyeur de branche (fabrication paillage)
 - Du petit matériel (pousse pousse, binette, ...), semoir, balance, plaques de semis, caisses de récolte, arceaux et plastique pour tunnel nantais, ...
 - Un réfrigérateur

Potentiel de commercialisation

Bon potentiel de vente directe dans un rayon de 10-15 km : marchés, AMAP, magasins de producteurs, épiceries locales + une forte demande en restauration gastronomique.

Point de vigilance

Les parcelles, le tunnel, le point de lavage et le lieu de stockage sont attenants à la maison d'habitation de l'accueillant. L'utilisation et la circulation sur le site seront donc à définir avec celui-ci afin qu'il n'y ait pas de gêne occasionnée pour les deux parties du fait de cette proximité.

Perspectives

A l'issue du test (de 1 à 3 ans, commodat de 1 an renouvelable 2 fois), sous réserve du bon déroulement de celui-ci, l'accueillant foncier pourra envisager la possibilité de proposer un bail à ferme pour que la personne puisse poursuivre son activité durablement sur le site.

Pour plus de renseignement sur le test d'activité

<https://agritest84.fr/> ou <https://reneta.fr/Le-test-d-activite-agricole>

Comment candidater ?

Pour plus de renseignement ou pour candidater :

contact@adear84.fr

avec « AGRITEST84 » en objet de votre mail.